
- Participations financières de Haute-Corrèze Communauté et Ventadour-Egletons-Monédières pour l'année 2025 -

¤ ¤ ¤ ¤ ¤

L'an deux mille vingt-cinq, les trois avrils à quatorze heures et trente minutes, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Développement Économique de la Haute Corrèze Ventadour - SYMA A89, dûment convoqué, s'est réuni en Assemblée plénière, à la salle du Conseil, Mairie d'Ussel.

Étaient présents : M. Christophe ARFEUILLERE, Haute Corrèze Communauté - Mme Jacqueline CORNELISSEN, Haute Corrèze Communauté - M. Charles FERRE Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monedieres - M. Jean-Claude BESSEAU, Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monedieres - M. Jean-Pierre SAUGERAS, Haute Corrèze Communauté. - M. Francis DUBOIS, Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monedieres – M. Jean-Louis BACHELLERIE, Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monedieres - M. Pierre CHEVALIER, Haute Corrèze Communauté - M. Philippe ROCHE, Haute-Corrèze Communauté.

Étaient excusés : M. Philippe CARTIER, Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monedieres - M. Eric ZIOLO, Haute Corrèze Communauté - M. Daniel ESCURAT, Haute Corrèze Communauté (pourvoir à M. Charles FERRE) - M. François RATELADE, Haute Corrèze Communauté. – M. Jean-Noël LANOIR, Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monedieres (pouvoir à M. Charles FERRE)

Assistaient en outre à la réunion : Mme Christine COUDERT-MORIN, Chef de Projet Développement, Conseil Départemental - Mme Delphine COURBIER, Directrice Générale des Services, Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monedieres – Mme. Lucille BENESTEAU, Directrice Générale Adjointe, Haute Corrèze Communauté – Mme Tiphaine WILLOCQ, Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monedieres – M. Jean-Philippe ROULLET, Directeur des Services Techniques, Ussel. – M. Madix MOUANDZA, Responsable des Finances, Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monedieres



Lors du dernier Comité Syndical du 21 janvier 2025, le montant des participations financières d'Haute-Corrèze Communauté et Ventadour-Egletons-Monédières n'avait pas été approuvé.

Pour cause, celui-ci était élevé, mais nécessaire si le SYMA A89 ne voulait pas souscrire d'emprunt.

Après discussion lors de ce Comité, nous avons donc évoqué la contraction d'un emprunt pour le financement des travaux.

Le reste à charge, sans les travaux, sera alors de 221 850 € soit :

- 177 480 € pour Haute-Corrèze Communauté
- 44 370 € pour Ventadour-Egletons-Monédières.



Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve le montant des participations à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme

Christophe ARFEUILLERE



REÇU LE
04 AVR. 2025
SOUS-PRÉFECTURE D'USSEL
(CORRÈZE)